

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 avril 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	23	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. PUGNETTI Christophe, Mme TROUETTE Corinne, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme DOUAT Karine, Mme LUCANTE Sandrine, Mme OCHOA Sonia, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maéva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Monsieur André LECHIGUERO est désigné secrétaire de séance.

2026.04.05 : DESIGNATION DES MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CPIE

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que, conformément à l'article 11 de leurs statuts, le Conseil d'Administration du CPIE pays Gersois de la commune siège de l'association doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal sera appelé à élire ces deux représentants au CPIE pour siéger au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DESIGNE** pour siéger au Conseil d'Administration du CPIE :

- . Mme TROUETTE Corinne comme représentant titulaire de la Commune,
- . M. LECHIGUERO André représentant suppléant de la Commune.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Extrait certifié conforme.

Le Secrétaire,

André LECHIGUERO



COURRIER ARRIVEE LE

24 AVR. 2026

Sous-Préfecture de MIRANDE



Fait à MIRANDE, le 20 avril 2026
Le Maire,

Bernard DOREY

